

III. La commune de ST VINCENT DE BARBEYRARGUES

L'établissement d'un PPRif sur la commune de ST VINCENT DE BARBEYRARGUES a été prescrit par l'arrêté préfectoral n° **2003-03-967** du **17 mars 2003**.

1 - Situation

Située au cœur du bassin de risque étudié, Saint Vincent de Barbeyrargues est la plus petite en surface (280 ha) et en population (567 habitants).

Le village est desservi depuis Prades le Lez par la RD 109, la RD 17 (Montpellier Mende) à l'Ouest de la commune ne desservant que la ZAC des Pins.

1-1. La végétation

Sur les 280 ha de la commune, 150 ha sont occupés par des espaces forestiers dont 50 ha de forêt communale en reboisements récents (15 ans) à base de pin pignon, cèdre de l'Atlas et cyprès).

1-2. L'urbanisation et les voies de communication

Les zones loties se situent en continuité avec les villages d'Assas à l'Est et de Prades le Lez au Sud.

La petite taille de la commune et la continuité des espaces forestiers et des zones urbanisées avec les communes voisines nécessitent une analyse plus large, non restreinte au seul territoire de la commune.

1-3. Les dispositions de prévention des incendies de forêt

La commune de Saint Vincent de Barbeyrargues n'a pas connu d'incendie récent ; elle déplore pourtant depuis 1976 treize incendies totalisant 7,41 ha. (cf. liste en annexe – *données Prométhée*).

Que ce soit dans les parties reboisées, équipées en pistes lors de la création du boisement, ou dans les peuplements naturels de pin d'Alep, la commune dispose d'un réseau de pistes D.F.C.I. (défense des forêts contre l'incendie) dense (4 km pour 100 ha), régulièrement entretenu par les forestiers sapeurs de Saint Mathieu de Trévières.

Un bassin D.F.C.I. en béton, construit au centre du massif des Pins constitue le seul point d'approvisionnement en eau interne au massif.

La surveillance est assurée depuis les 2 tours de guet du Pic Saint Loup et de La Suque.

Cette surveillance est complétée par :

⇒ La patrouille de forestiers sapeurs du Conseil Général de l'Hérault centrée sur le domaine de Restinclières ;

⇒ Une patrouille à cheval.

La commune ne dispose pas de C.C.C.F. (Comité Communal Feux de Forêt).